

QUELQUES MOTS SUR LE

D.I.U.O.

Si vous êtes membre d'un **CHSCT**, il est important de connaître l'existence et l'utilité du **Dossier d'Intervention Ulérieur à l'Ouvrage**.

Obligatoire depuis le **31 décembre 1993**.

A quoi sert-il ?

A assurer la sécurité et à protéger la santé de toutes les personnes qui interviennent sur un chantier de bâtiment ou de génie civil

A **anticiper** au plus tôt les interventions d'entretien et de maintenance et rassemble toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques lors d'interventions ultérieures sur l'ouvrage

Quand est-il constitué

Lors de la phase de conception et de réalisation ou de la modification de l'ouvrage



Qui élabore le DIUO ?

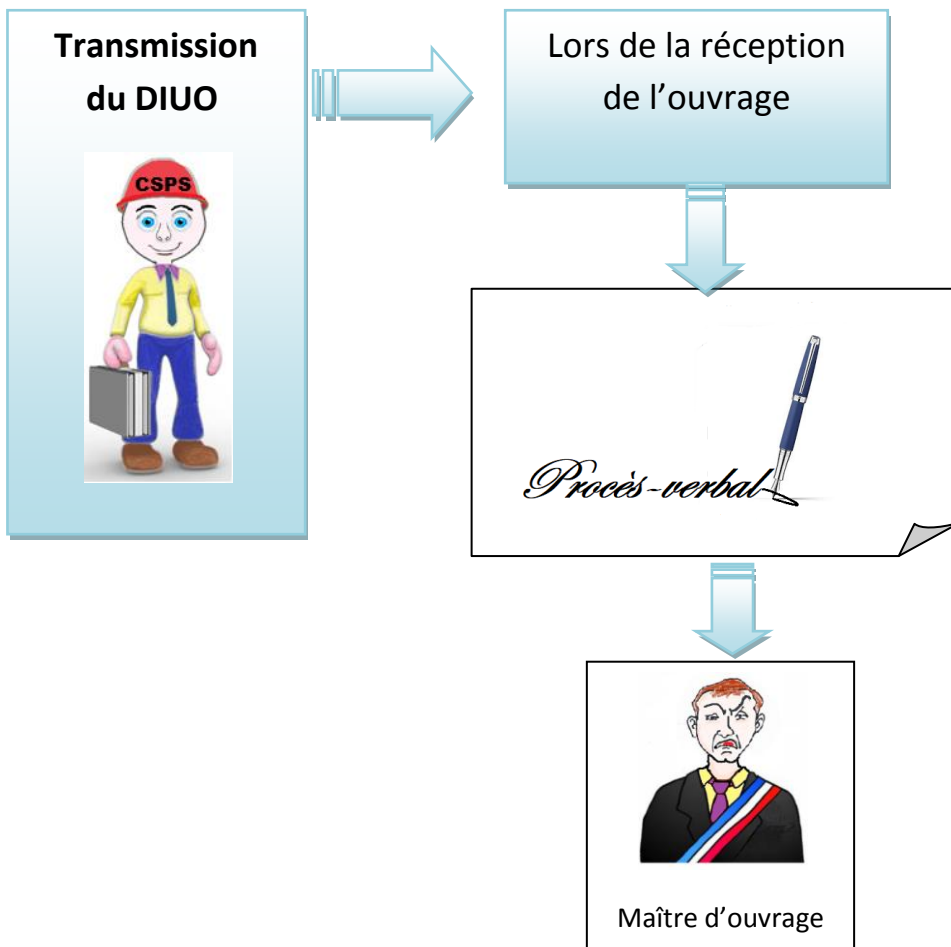


A la
demande du
maitre
d'ouvrage



* le **C**oordonnateur **S**écurité
et **P**rotection de la **S**anté

*Un coordonnateur sécurité et protection de la santé est obligatoire lorsque plusieurs entreprises ou travailleurs indépendants sont appelés à intervenir , simultanément ou successivement, dans des opérations de bâtiment ou de génie civil, la mise en place d'un coordonnateur de **sécurité** est rendue obligatoire par le Code du travail.



Que peut-on trouver dans le D.I.U.O ?

Le but est de faciliter l'intervention ultérieure sur l'ouvrage et en assurer l'entretien. On trouvera donc les plans et les notes techniques permettant :

d'assurer le nettoyage des surfaces vitrées en élévation et en toiture

D'assurer l'entretien des locaux techniques de nettoyage et les locaux sanitaires pouvant être mis à disposition du personnel chargé des travaux d'entretien, lorsqu'ils ont été aménagés à cet effet.

le nettoyage des surfaces vitrées en élévation et en toiture

de faciliter l'entretien des façades

moyens d'arrimage

stabilisation d'échafaudage, utilisation de nacelles

de sécuriser l'accès en couverture

moyens d'arrimage pour les interventions de courte durée

possibilités de mise en place rapide de garde-corps ou de filets de protection

chemins de circulation permanents pour les interventions fréquentes

de faciliter les travaux d'entretien

ravalement des halls de grande hauteur

accès aux cabines d'ascenseurs

accès aux canalisations en galerie technique ou en vide sanitaire

Le dossier technique regroupant les informations relatives à la recherche et à l'identification des matériaux contenant de l'amiante

Les documents nécessaires à la maintenance des installations d'éclairage, des portes et portails automatiques, et des installations de désenfumages

Le dossier technique de l'installation

La notice d'instruction des installations d'aérations et d'assainissement, pour permettre l'entretien, contrôler l'efficacité et établir la consigne d'utilisation

La fiche précisant les dispositions pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (services et équipements accessibles).

